

# Plan de reconversion du vignoble Muscat de Rivesaltes

**N**OUS avons mis en place en décembre 2015 un plan de reconversion du vignoble, en concertation avec les autres syndicats, avec, comme objectif :

- optimiser la production de Muscat de Rivesaltes sur un vignoble dédié ;
- maintenir le potentiel viticole, en favorisant un rajeunissement du vignoble ;
- encourager la reconversion d'une partie du vignoble de muscat vers d'autres productions, dans le cadre des aides européennes ;
- conforter l'économie viticole du Roussillon.

Nous vous rappelons le principe de ce plan :

Un vigneron qui arrache une surface de muscat dans le cadre de ce plan conserve son "droit à produire" sur cette surface pendant les 5 récoltes qui suivent l'arrachage.

À l'issue des 5 récoltes suivant l'arrachage, le "droit à produire" est maintenu pour les surfaces ayant été reconverties (et s'ajoute aux superficies restant en production).

Le plan a été ouvert initialement pour 3 campagnes d'arrachage (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018), ce qui représente au total une surface arrachée de muscat de 306 ha.

Dans le cadre de l'OCM, le programme d'aide à la restructuration du vignoble va être reconduit, avec notamment un nouveau plan collectif de restructuration Languedoc-Roussillon sur 3 ans (2019-2021).

Ainsi, afin de poursuivre le plan de reconversion Muscat de Rivesaltes et de permettre aux vignerons de bénéficier des aides de l'OCM, nous avons décidé de le prolonger pour 3 campagnes d'arrachage (2018-2019 à 2020-2021 )

L'imprimé d'adhésion relatif à la campagne 2018-2019 sera diffusé après les vendanges 2018.

## **Demande de contrôle préalable à l'arrachage par FranceAgriMer**

Il est conseillé de faire contrôler par FranceAgriMer les parcelles de muscat, avant de les arracher, afin de bénéficier de l'indemnité d'arrachage et de l'indemnité de pertes de recettes, en sus des aides à la plantation, lorsqu'il sera utilisée une autorisation de plantation issue de l'arrachage de ces parcelles.

La demande de contrôle préalable aux arrachages de la campagne 2018-2019 se fait sur le portail web Fran-

ceAgriMer au moyen de l'application Vitirestructuration jusqu'au 17-12-2018.

**Pour tout renseignement** complémentaire et appui dans les différentes démarches administratives concernant ce plan de reconversion, vous pouvez contacter Gérard Lopez à la Maison des Vignerons : 04 68 34 64 86 ou 06 07 18 84 47 ; mail : g.lopez@maisondesvignerons66.fr

Nous demandons aux caves coopératives de diffuser largement ces informations à leurs adhérents.

Maison des Vignerons 66



## CONCOURS

### Arterris lance un jeu concours pour promouvoir MaCoop !

Vous êtes plus de 1 000 adhérents à vous être rendus sur MaCoop, le nouvel extranet de la coopérative. D'utilisation facile, vous en appréciez les fonctionnalités et les services. Plébiscité par la très grande majorité d'entre vous, il a été décidé de pousser et étendre l'utilisation de cette application innovante et ergonomique au plus grand nombre des adhérents de la coopérative. Pour cela, un jeu concours est mis en place sur le site MaCoop. De nombreux lots sont à gagner : iPad, iPhoneX, repas gastronomie, séjour en Occitanie ou PACA, station météo... Que vous soyez déjà inscrits à MaCoop ou que vous ne le soyez pas encore, nous vous invitons à participer et à tenter votre chance. C'est très simple, n'attendez pas, **jusqu'au 15 mai dernier délai**, rendez-vous sur MaCoop.

Pour participer : [macoop.arterris.fr](http://macoop.arterris.fr)

|| **VIGNE**

En **2017** : STRESS HYDRIQUE  
+ RÉSERVES DÉFAILLANTES

## Optimiser LE DÉMARRAGE des PRODUCTIONS 2018

**RELANCE DE LA PHOTOSYNTÈSE ET DE LA CROISSANCE**

### ANTYS 15

**COMPLÈMENTS NUTRITIONNEL N P K COMPLET  
LUTTE CONTRE LES MÉCANISMES D'OXYDATION**  
Engrais CE - Solution d'engrais N P K avec oligo-éléments - Antioxydant naturel liquide  
En pulvérisation foliaire 2 applications de 3 à 5 litres/hectare de 10 à 15 jours d'intervalle

**AMÉLIORATION DE LA FLOAISON/NOUAISON**

### ANTYS PMg

**COMPLÈMENT NUTRITIONNEL FLOAISON & NOUAISON**  
Engrais CE - Solution d'engrais N P avec élément secondaire (Mg) et oligo-élément (B)  
Antioxydant naturel liquide  
En pulvérisation foliaire 2 applications de 3 à 5 litres/hectare de 10 à 15 jours d'intervalle

[www.groupe-frayssinet.fr](http://www.groupe-frayssinet.fr)

Pour tous renseignements,  
contactez votre responsable technique  
au 05 63 98 42 08.

**FRAYSSINET**